

en date du 14 janvier 1919, n'a pas compris le samedi de la quinquagésime, le soussigné supplie Votre Sainteté de daigner l'inclure dans le nouvel indult.

Priant Dieu pour Votre Sainteté le plus humblement soumis de ses fils,

✠ GUILLAUME FORMIS,
Evêque de Joliette.

Annuitimus pro gratia juxta preces.

Ex aedibus Vaticanis,

die 17 novembris 1919

Benedictus PP. XV.

III

Je me permets de signaler à votre attention une brochure intitulée—*Jeûne et abstinence*, que vient de publier en 3e édition, M. l'abbé J.-Z. Dufort, aumônier des Sœurs de Sainte-Croix, Saint-Laurent, près Montréal. Toute la législation, concernant le jeûne et l'abstinence, y est resumée en huit pages, avec une parfaite exactitude. Vous vous éviterez beaucoup de recherches, en la lisant, et vous ferez une œuvre utile, en la répandant parmi les fidèles désireux de connaître leurs devoirs.

Cette brochure est en vente à la librairie Beauchemin, 79, rue Saint-Jacques, Montréal.

Priant Dieu de bénir vos travaux de la sainte quarantaine, je vous renouvelle l'assurance de mon affectueux dévouement,

✠ ALEXIS-NYSTE,
Ev. de Saint-Hyacinthe.